

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 24 JUIN 2015**

**N°3 :**

**OBJET : Validation du compte de gestion, du compte administratif, de l'affectation du résultat 2014, de la DM n°1 et des investissements de 2015**

**Présents :**

**Département du Doubs**

Mme Christine BOUQUIN, Présidente  
M. Thierry MAIRE DU POSET, Conseiller Départemental  
Mme Géraldine LEROY, Conseillère Départementale

**Etat**

M. Bernard FALGA, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

**Conseil Régional de Franche-Comté**

Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente

**Ville d'Arc-et-Senans**

M. Jacques MAURICE, Maire

**Personnalités qualifiées**

M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations  
M. François FAVORY  
M. Denis GRANDJEAN

**Représentants du personnel de l'EPCC**

Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable librairie boutique  
M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

M. Jean-Paul PROST, Comptable de l'EPCC

**Pouvoirs :**

M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET  
M. Daniel BOUCON, personnalité qualifiée a donné pouvoir à M. François FAVORY  
M. Alain DAUBAS, Direction régionale EDF a donné un pouvoir non nominatif attribué à M. Denis GRANDJEAN  
M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Bernard FALGA  
Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Conseil départemental du Doubs a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN  
M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC a donné pouvoir à Mme Sylvie MEYER

**Absents excusés :**

Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel  
M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de la Ville de Besançon  
M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président  
M. Claude JEANNEROT, Conseiller Départemental

**Rapporteur :** Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

\*\*\*\*\*

**EXPOSE**

**Compte de gestion et compte administratif 2014 et affectation du résultat 2014**

Vu l'article 9, notamment le 5<sup>ème</sup> alinéa, des statuts de l'EPCC Saline Royale

Le compte administratif 2014 fait apparaître un solde d'exécution positif en section de fonctionnement de **454 142,77 euros**, et un solde d'exécution négatif en investissement de **45 556,45 euros**. En définitive, l'actif de l'EPCC a donc augmenté de **408 586,32 euros** au 31/12/2014. Le compte administratif 2014 est conforme au compte de gestion produit par le Comptable public.

### **1 – Le solde positif en section de fonctionnement de 454 142,77 euros**

Plusieurs facteurs expliquent ce solde d'exécution positif en section de fonctionnement :

- 115.000 € de plus qu'en 2013 pour les projets européens, soit au total 400.000€ de fonds européens répartis sur trois ans
- 5.000 € de plus qu'en 2013 de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le projet de médiation « Journal Récits nomades »
- 23.000 € de plus qu'en 2013 pour le centre de congrès (+7% de chiffre d'affaires)
- 54.000 € de plus qu'en 2013 pour l'hôtel (+48% de chiffre d'affaires)
- 5.000 € de plus qu'en 2013 pour la billetterie (+0,6% de recettes)
- 25.000 € de plus qu'en 2013 pour la librairie-boutique (+11% de chiffre d'affaires)
- 38.000 € de réduction des dépenses de fonctionnement (de 2013 à 2014)

Par ailleurs, une partie des dépenses prévues au BP 2014, 97.400 €, n'ont finalement pas été réalisées du fait d'une optimisation de l'efficience de nos activités.

La rationalisation des dépenses de structure et la hausse des recettes propres ont également permis de :

- Développer les activités productives (culturel, jardins, jeunes publics, hôtel, séminaires, projets européens) : +20% entre 2013 et 2014.
- Créé une capacité d'autofinancement pour l'EPCC : 300k€ d'investissement autofinancés à 87% en 2014 (pour la 1ère fois !)

Cette stratégie validée par le Conseil d'Administration a pleinement atteint ses objectifs qui consistaient à :

- Renforcer l'attractivité et l'ancrage territorial de la Saline royale,
- Augmenter les recettes propres afin de préserver les emplois et les activités du site patrimonial.

La Direction constate ainsi que l'excédent 2014 s'explique par :

- Une gestion rigoureuse ainsi que par le montage de plusieurs projets européens.
- Mais aussi par des éléments conjoncturels qui ont été plus souvent en notre faveur qu'en notre défaveur. Il est à noter cependant que 90% des éléments permettant d'expliquer le résultat 2014 sont de nature conjoncturelle, ils sont donc ponctuels, majoritairement non reproductibles et ne peuvent pas être garantis d'une année sur l'autre.

### **2 – Le solde négatif en section d'investissement de 45 556,45 euros**

En dépenses d'investissement, le taux de réalisation a été de 57% soit un montant liquidé de 346 144,92 €.

Les recettes d'investissement présentent un taux d'exécution de 46% soit un montant de 300 588,47 €.

En 2014, l'EPCC a pu autofinancer ses investissements pour la 1<sup>ère</sup> fois en vingt ans.

### **3 – Résultats cumulés, compte de gestion et affectation du résultat 2014**

- Le résultat cumulé sur la section d'exploitation depuis la création de l'EPCC en 2009 s'établit donc à 807 506,70 euros au 31/12/2014.
- Le résultat cumulé sur la section d'investissement depuis la création de l'EPCC en 2009 s'établit ainsi à - 45 556,45 euros.
- Il est proposé d'affecter le résultat 2014 en trois parties : 45 556,45 euros pour financer le déficit 2014 de la section d'investissement au compte 1068, 322 531,32 euros pour financer les projets d'investissement 2015 au compte 1068 également (soit un total de 368 087,77 euros sur le 1068), et le solde sur la ligne budgétaire n°R002, soit 439.418,93 €.

Cette proposition d'affectation du résultat permet à la fois de :

- Ne pas diminuer les réserves de l'établissement (ligne budgétaire R002), représentant à ce jour 1 mois d'activité.
- Financer les investissements productifs indispensables à l'EPCC pour préparer l'avenir, dans un contexte de contraction des deniers publics, dans une perspective d'accroissement des recettes propres de l'EPCC.

Le compte de gestion produit par le comptable public, annexé au rapport, reflète avec exactitude les éléments contenus dans le compte administratif.

## Décision Modificative n°1 du budget 2015

Cette décision modificative permet d'inscrire des recettes et des dépenses nouvelles non prévues lors du vote du budget primitif 2015, mais aussi de réviser le montant de certaines dépenses et recettes prévues en sections de fonctionnement comme d'investissement.

La totalité des modifications proposées sont regroupées dans la maquette budgétaire jointe au rapport.

Les principales modifications sont les suivantes :

### En section de fonctionnement :

- Le résultat cumulé au 31/12/2014 est affecté en quatre parties :
  - 45.556,45 € de déficit de la section d'investissement en 2014. Cette somme a été utilisée pour financer les investissements qui ont été réalisés par anticipation en fin d'année 2014 (et qui étaient initialement prévus pour 2015 dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de l'EPCC).
  - 322.531,32 € pour financer les besoins d'investissement 2015.
  - 86.055 € les nouveaux besoins du budget de fonctionnement (cf. détails ci-dessous).
  - 353.363,93 € virés en section d'investissement pour mettre en avant les projets d'investissement prévus au PPI pour 2016-2017. Cette somme représente les seules réserves de l'EPCC (soit 1 mois de fonctionnement) et sert également au remboursement des 223.400 € d'emprunt qui reste à la charge de l'EPCC au 01/01/2015.
- Inscription de nouvelles opérations :
  - +40.000 € pour l'édition d'une nouvelle monographie sur la Saline, en partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux (éditions du Patrimoine).
  - +16.600 € en prestation de service pour la mission confiée à Edina Dzogovic en tant que cheffe de projets européens une fois que son CDD aura pris fin au 31/08/15. Cette somme était prévue au budget RH dans le budget primitif.
  - +20.000 € d'ajustement RH lié au poste de Direction.
  - +80.000 € de régulation pour l'écriture comptable des titres restaurant de 2014, compensés par la même somme en recettes.
  - +54.659 € pour financer la campagne de communication supplémentaire (affichage dans les gares, sur les panneaux Decaux à Dijon et en Franche-Comté, ainsi que les spots radio sur France Bleue) permettant de retrouver les moyens de communication de 2012, visant à accroître la fréquentation de la Saline.
  - +48.564 € de fournitures pour de nouveaux travaux réalisés par nous-mêmes, compensés en recettes par la valeur des aménagements réalisés pour 63.368 €.
  - +12.500 € d'augmentation de provisions pour dépréciation de stocks.
  - +1.100 € pour l'augmentation de la cotisation de prévoyance.
  - +4.380 € pour la formation « cohésion d'équipe » pour l'ensemble du personnel en fin d'année 2015.
- Evolution des recettes :
  - 2.000 € de baisse de la subvention de l'Etat (DRJSCS) pour les Portes du Temps (5.000 € obtenus en 2013, 3.500 € en 2014 et 1.500 € en 2015).
  - L'ajustement des amortissements des subventions d'investissement pour 280 € (la contrepartie est inscrite en dépenses d'investissement).
- Une régularisation d'écritures de stock pour 5.400 € en dépenses et en recettes, et une créance irrécouvrable pour 1.500 €.

### En section d'investissement :

- Le report du résultat 2014.
- Nouvelles opérations :
  - L'inscription des nouveaux travaux réalisés par nous-mêmes pour 63.368 €.
  - Ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement.
  - L'ajustement des amortissements des subventions d'investissement pour 280 €.
- Evolution des recettes :
  - Affectation au 1068 du résultat déficitaire en investissement pour 2014, ainsi que les besoins d'investissement de 2015 à hauteur de 322.531,32€.
  - Inscription de nouvelles subventions de la DRAC (+36.000 €) et de la Région (+32.903 €) pour le film documentaire sur les manufactures de sel.

## Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

- Inscription d'une nouvelle subvention FEDER (+72.000 €) pour un futur projet de modélisation 3D des bâtiments de la Saline et d'acquisition d'un système de projection sur les bâtiments de la Saline à l'intérieur du demi-cercle.
- Contre-écriture de l'autofinancement des investissements 2015 avec le résultat de la section de fonctionnement 2014.
- Inscription des projets d'investissement 2016-2017 qui ne seront pas réalisés en 2015, mais qui feront partie des éléments du Débat d'Orientations Budgétaires de novembre 2015.

### Mise à jour du plan pluriannuel d'investissement

Pour rester attractif, compétitif et se donner les meilleures chances de développer ses recettes propres pour équilibrer durablement ses budgets, l'EPCC et ses partenaires publics peuvent investir conjointement et de manière significative dans le patrimoine bâti, dans la création d'outils numériques de médiation culturelle susceptibles d'attirer de nouveaux publics et de mieux fidéliser les publics régionaux et dans le renouvellement et le développement du parc de matériel de la Saline (musées, salles de séminaire, cuisines et salles du restaurant, festival des jardins, etc.).

#### Les principaux projets d'investissement pour l'année 2015 :

##### **Culturel :**

- Réalisation de l'exposition permanente « Qu'est-ce que le Patrimoine Mondial ? » : 14.000 €
- Tablettes numériques et banque d'images d'archives pour les guides conférenciers : 2.500 €
- Création de jeux pédagogiques de découverte interactive de la Saline sur mini-iPad pour les enfants : 18.264 €
- Application Smartphone - parcours enfants "Radio-fantôme" : 3.780 €
- Modélisation 3D du bâtiment de graduation, en partenariat avec l'Université Technologique de Belfort (P. Lamard) : 4.628 €
- Aménagement salle médiation culturelle "Vauban" (tables et chaises pour enfants) : 3.000 €
- Réalisation d'un film documentaire / DVD de 20 minutes sur l'histoire et le fonctionnement des manufactures de sel d'Arc-et-Senans et Salins-les-Bains et acquisition d'un système de projection HD : 140.922 €

##### **Technique :**

- Etude de conception d'une nouvelle signalétique pour le monument : 26.000 €
- Remplacement d'un véhicule utilitaire : 12.000 €
- Remplacement de matériel informatique : 7.000 €

##### **Événements d'entreprises et séjours :**

- Matériel pour salles de séminaire (paperboards design, cloisons, vidéoprojecteurs, rideaux) : 15.000 €
- Matériel salles de restaurant et cuisine "Table des Jardins" : 17.000 €
- Mobilier pour la Table des Jardins (chaises et tables) : 10.000 €

##### **Jardins :**

- Matériel pour le Festival des jardins (cloueur, perceuse à colonne, lame à neige, désherbage mécanique, broyeur à branches, remorque hydraulique, balayeuse, compresseur, rotovator) : 22.500 €
- Tracteur multi-outils : 17.000 €

Pour financer ces investissements, en complément des ressources propres de l'EPCC issues du résultat excédentaire 2014, la Direction prévoit de solliciter :

- La DRAC à hauteur de 20.000 € pour les outils numériques de médiation culturelle et de 36.000 € pour le film documentaire sur les manufactures de sel.
- Le Conseil régional de Franche-Comté à hauteur de 56.368 € pour le film documentaire sur les manufactures de sel.

Il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Approuver le compte de gestion 2014 tel que figurant en annexe au rapport, produit par le Comptable public.
- Approuver le compte administratif 2014 tel que figurant dans la maquette jointe au rapport.
- Approuver l'affectation du résultat excédentaire sur la section d'exploitation de 807 506,70 euros en trois parties : 45 556,45 euros pour financer le déficit 2014 de la section d'investissement au compte 1068, 322 531,32 euros pour financer les projets d'investissement 2015 au compte 1068 également (soit un total de 368 087,77 euros sur le 1068), et le solde sur la ligne budgétaire n°R002, soit 439.418,93 €.
- Approuver le report du résultat déficitaire sur la section d'investissement de -45 556,45 euros à la ligne budgétaire n°001 – résultat reporté ou anticipé, qui sera repris sur la DM1.
- Adopter la décision modificative n°1, telle que présentée via une maquette budgétaire jointe au rapport.

- Approuver les priorités du plan d'investissement 2015, telles que présentées dans le rapport.

**Vote à main levée**

Membres : 17

Pour : 17

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APRES AVOIR VOTE**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2014 tel que figurant en annexe au rapport, produit par le Comptable public.

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2014 tel que figurant dans la maquette jointe au rapport.

**APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat excédentaire sur la section d'exploitation de 807 506,70 euros en trois parties : 45 556,45 euros pour financer le déficit 2014 de la section d'investissement au compte 1068, 322 531,32 euros pour financer les projets d'investissement 2015 au compte 1068 également (soit un total de 368 087,77 euros sur le 1068), et le solde sur la ligne budgétaire n°R002, soit 439.418,93 €.

**APPROUVE** à l'unanimité le report du résultat déficitaire sur la section d'investissement de -45 556,45 euros à la ligne budgétaire n°001 – résultat reporté ou anticipé, qui sera repris sur la DM1.

**ADOpte** à l'unanimité la décision modificative n°1, telle que présentée via une maquette budgétaire jointe au rapport.

**APPROUVE** à l'unanimité les priorités du plan d'investissement 2015, telles que présentées dans le rapport.

La Présidente

Christine BOUQUIN

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 16 JUL. 2015

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans  
Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil d'Administration  
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 16-07-15  
Et de la publication le : 16-07-15

